

PIECES à FOURNIR **IMPERATIVEMENT AU DOSSIER**

TOUTES LES CLASSES :

- Copie du(des) livret(s) de famille (mariage parents, naissance de tous les enfants...)
- Copie du jugement de divorce (*si c'est le cas*)
- Copie de la carte d'identité de l'élève et **de ses responsables légaux**
- Copie de l'ATTESTATION de couverture santé (*Sécurité sociale, MSA, ...*)
- Copie de la carte santé européenne de l'élève (*demande après de votre couverture sociale : Sécurité sociale, MSA,...*)**
- Copie de l'attestation mutuelle santé
- Copie de l'attestation de responsabilité civile
- Copie intégrale de l'avis d'imposition (*ou de non imposition*) relatif aux revenus de l'année N-1 sur N : 2020 sur 2019 (et 2021 sur 2020 dès que vous l'aurez en votre possession)
- Copie de l'attestation de recensement (*si l'élève a au moins 16 ans*)
- Copie de l'attestation de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (*si l'élève a au moins 17 ans*)
- Copie des bulletins de notes de l'année précédente
- Certificat de fin de scolarité
- RIB (*Relevé d'Identité Bancaire ou Postal*)
- Certificat médical (*fourni avec le dossier d'inscription*) à compléter, dater, signer et tamponner par votre médecin
- Chèque d'un montant de 25€ à l'ordre de « Docteur » NON DATE (*en cas de RDV chez le médecin de Naucelle*)
- Chèque d'un montant de 100,00 € à l'ordre de « MFR » DATE (*frais d'inscription de 50,00 € et frais d'adhésion de 50,00 €*)
- Chèque de caution d'un montant de 100€ à l'ordre de « MFR » NON DATE (*ne serait encaissé qui si dégradation*) – inutile pour les élèves dont le financement est pris en charge par un organisme)
- Enveloppes :
 - 3 à fenêtre format standard (11 x 22 cm) affranchies au tarif « VERT » en vigueur pour 20g
 - 1 format standard (11 x 22 cm) affranchie au tarif « VERT » en vigueur pour 20 g
 - 1 grand format (32,5 x 23 cm) affranchie au tarif « VERT » en vigueur pour 100 g
- POUR LES 4^e/3^e :** copie d'un justificatif de domicile : facture EDF/téléphone mobile...
- POUR LES CAP / BAC :**
 - copie du(des) diplôme(s) obtenu(s)
 - avis favorable du conseil de classe pour l'entrée dans la formation.

Pour les responsables légaux réglant les frais scolaire et d'internat / demi-pension, chèque à l'ordre de « MFR Naucelle) :

4^e/3^e :

- PENSION : 226,20 € (*sur 10 mensualités*) - 188,50 € (*sur 12 mensualités*)
- ½ PENSION : 142,45 € (*sur 10 mensualités*) - 118,75 € (*sur 12 mensualités*)

CAP :

- PENSION : 199,70 € (*sur 10 mensualités*) - 166,45 € (*sur 12 mensualités*)
- ½ PENSION : 142,30 € (*sur 10 mensualités*) - 118,60 € (*sur 12 mensualités*)

2nde PRO PA :

- PENSION : 241,50 € (*sur 10 mensualités*) - 201,25 € (*sur 12 mensualités*)
- ½ PENSION : 155,40 € (*sur 10 mensualités*) - 129,50 € (*sur 12 mensualités*)

1^{er} et Terminale BAC PRO :

- PENSION : 249,90 € (*sur 10 mensualités*) - 208,25 € (*sur 12 mensualités*)
- ½ PENSION : 163,80 € (*sur 10 mensualités*) - 136,50 € (*sur 12 mensualités*)